



**PAYS
PORTES DE
GASCOGNE**

Itinérance culturelle et touristique

Appel à Manifestation d'Intérêt 2019

Contexte de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Territoire d'expérimentation culturelle et de mobilités alternatives, le Pays Portes de Gascogne souhaite devenir un **territoire d'itinérance** reconnu à l'échelle nationale et inscrit dans les schémas nationaux d'itinérance (Schéma National Vélo par exemple).

L'**itinérance touristique** se développe rapidement en Europe et entraîne des **retombées économiques importantes** pour les territoires concernés.

Le Pays Portes de Gascogne s'est engagé dans le développement du **slowtourisme** en partenariat avec le *Comité départemental du Tourisme et de Loisirs du Gers* et a lancé le projet « Vélos de Pays » qui vise à **développer la pratique du Vélo** grâce aux vélos à assistance électrique.

Depuis 2012 Culture Portes de Gascogne, développe un **circuit artistique** autour d'œuvres Art et Environnement et Street Art sur l'ensemble du territoire. Ce parcours, reconnu à l'échelle régionale et nationale fera de ce projet d'itinérance un **projet unique et innovant**.

Le Pays Portes de Gascogne coordonne en depuis 2018 la mise en œuvre de Plans Climats Air Energie Territoriaux afin d'engager notre territoire dans une **transition énergétique et écologique ambitieuse**.

Objectif de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

L'objectif de cet Appel à Manifestation d'Intérêt est de **doter le territoire d'itinéraires** adaptés, sécurisés, signalés et aménagés autour d'œuvres artistiques, culturelles, patrimoniales et environnementales uniques afin de **proposer une offre d'itinérance** permettant au territoire de s'inscrire dans l'offre nationale.

Les itinéraires traversant plusieurs communautés de communes sont à privilégier.

Un intérêt particulier sera porté aux **itinéraires reliant le territoire du Pays aux territoires voisins** (Toulouse Métropole, Agen, Auch) ainsi qu'à l'**intermodalité** des itinéraires (prise en compte des gares desservant le territoire, des aires de covoiturage, etc...).

Les projets concernés

- Les aménagements de **sécurisation** et de **signalétique** d'itinéraires dédiés aux mobilités douces et actives permettant de découvrir des œuvres culturelles, patrimoniales ou environnementales emblématiques du Pays

- Les **aires de services** et **aménagements dédiés aux usagers** itinérants se situant sur des itinéraires culturels existants ou envisagés (aires de pique-nique, de repos, bornes de découverte du territoire) ;
- Les aménagements en **mobilier urbain** et de **végétalisation** permettant de faciliter les séjours des itinérants autour de ces itinéraires : parking à vélo sécurisés, box, stations de lavage, bornes de recharge, aménagements d'espaces végétalisés, etc...
- Les **œuvres culturelles** de type Art et Environnement, Street Art (les projets devront intégrer la démarche impulsée par le Pays Portes de Gascogne)
- Des **hébergements collectifs** de type gîtes de groupe, auberges de jeunesse, etc...
- La **réhabilitation de patrimoine** existant aux abords d'itinéraires existant ou à venir (les projets devront intégrer une référence à la démarche itinérance du Pays Portes de Gascogne, Art et Environnement, Street Art ou culturelle de Pays)
- Les **études de faisabilités** et **études préalables** aux travaux

Les dépenses éligibles

- Dépenses d'**études** et de **travaux**
- Dépenses de **mobilier urbain** et de **signalétique**
- Dépenses de **communication** et d'**animation**

Les aides possibles

Jusqu'à 80% d'aide publique possible, sous réserve d'éligibilité et de validation dans le cadre des dispositifs contractuels du PETR (Europe, Etat, Région).

les modalités

Dossier à déposer avant le **30 mars 2019**.

Envoyer par email à l'adresse petr@paysportesdegascogne.com une fiche projet et un courrier d'attention adressés à **Guy MANTOVANI**, Président du PETR Pays Portes de Gascogne.